

République Française
Département SEINE ET MARNE
Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	45

Vote
A l'unanimité
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 21 Décembre à 18:41, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 15/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 15/12/2023.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PASQUET Hélène, PINAULT Sabine, SALAZAR Joëlle, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, THIÉRIOT Jean-Louis, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : Mme PINAULT Sabine (de M. MOTTE Patrice), M. JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, PONSARDIN Catherine à Mme NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième à Mme MOTHRE Béatrice, VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. POTEAU Christian, CALVET Jean à Mme BALLABENE Sandra, CAMEK Julien à M. CHANUSSOT Jean-Marc, JEANNIN Hervé à M. LAGÜES-BAGET Yves, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François, ROMAIN Emilien à Mme VAROQUI Geneviève, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François à Mme DUMENIL Stéphanie

Absent(s) : Mmes : DUTRIAUX Nathalie, KUBIAK Françoise, MM : BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, JAROSSAY Gilbert, NESTEL Gilles, REMOND Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2023_135 – Convention financière annuelle 2023 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des contrats de Relance et de Transition Ecologique,

Vu la délibération n°2021-101 en date du 28 juin 2021 portant sur le protocole d'engagement avec l'Etat relatif au CRTE,

Vu la délibération 2021-105 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du 27 septembre 2021,

Vu le contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le lundi 15 novembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

Vu l'avenant n°1 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le jeudi 21 juillet 2022, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

Vu l'avenant n°2 du contrat de relance et de transition écologique « du territoire de la Brie des Rivières et Châteaux », signé le mardi 25 juillet 2023, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

Vu les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2023 sur les dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Considérant les opérations financées dans le cadre des dispositifs DETR et DSIL 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention financière annuelle 2023 relative au CRTE jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention financière 2023 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec M. le Préfet de Seine et Marne et toutes les communes financées par l'Etat dont les actions sont référencées dans le CRTE,
- **PRECISE** que les crédits correspondants au projet de la CCBRC sont inscrits à la programmation pluriannuelle et seront inscrits dans les budgets respectifs en dépense et en recette.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Communauté de Communes, le 27/12/2023
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



Envoyé en préfecture le 08/01/2024

Reçu en préfecture le 08/01/2024

Publié le 08/01/2024



ID : 077-200070779-20231221-2023_135-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 08/01/2024

Reçu en préfecture le 08/01/2024

Publié le 08/01/2024



ID : 077-200070779-20231221-2023_135-DE